



Partage d'une maison avec usufruit

Par **juventin**, le **07/10/2011** à **23:09**

Bonjour,

mon père et son frère ont acheté une maison, leur père est devenu usufruitier (alors déjà divorcé). celui-ci effectue des travaux. L'un des fils décède, le père se remarie et a une fille. L'usufruitier décède, que se passe-t-il pour le partage?

rien n'a été fait entre époux (pas de donation) sa femme décède plusieurs mois après. Les frères sont propriétaires de la maison mais pas des travaux

Par **mimi493**, le **07/10/2011** à **23:14**

Donc le père est usufruitier, les deux enfants sont nus-propriétaires (on va partir du principe à 50/50)

A la mort de l'usufruitier, les deux enfants ont la pleine propriété

La part de l'enfant décédé a été réglée lors de sa succession.